

L'ASSOCIATIF EST-IL (ENCORE) MANIFESTABLE ?

Par Jean Blairon

Ce travail s'inscrit dans le sillage d'une initiative du « [Collectif 21](#) ».

Le « Collectif 21 » est un groupement libre qui a décidé, à l'occasion du centenaire de la loi de 1921 qui consacre la liberté de s'associer, de réfléchir à l'état actuel de cette liberté et d'y faire réfléchir collectivement. Des « séminaires » thématiques ont dès lors été organisés¹ ; le collectif envisage d'en publier les résultats assortis de recommandations.

Le collectif nous a sollicité pour proposer une analyse réflexive des échanges, qui s'inscrit dans ce processus en quelque sorte dans une étape intermédiaire.

La commande est de poser un regard extérieur sur le processus de « manifestation » - a minima d'intérêt - qui est celui du Collectif 21.

Nous avons considéré les séminaires successifs **aussi** comme un ensemble traversé de relations possibles, même si elles ne se sont actualisées comme telles nulle part pour l'instant : des propositions de séance en séance peuvent se répondre ou résonner, donnant naissance à des relations, des enchaînements à l'état virtuel (à une autre époque on aurait dit « en structure profonde »). Ces enchaînements sont potentiellement nombreux et peuvent dessiner des espaces de dissension².

En voici un exemple particulièrement parlant :

dans un climat un peu décliniste, présent dans une partie du travail de Roland Gori (« un effondrement a déjà eu lieu dans un monde sans esprit »), on peut décréter que l'associatif devrait « gueuler plus fort »

“ C. Nieuwhenuis, III

A un moment donné [à propos du mouvement metoo], il faut imposer les choses avec force et vigueur. Il y a eu plein de gens qui ont osé gueuler et c'est ça qui a fait le basculement. C'est un bon exemple pour d'autres thématiques : comment, à un moment donné, on se met ensemble pour crier très très fort ?,

mais qu'il ne le fait pas parce qu'il craint pour ses subsides (il est « vendu »)

“ Idem, III

Rêvons d'un associatif qui puise se décomplexer de sa petitesse car souvent les pouvoirs publics et subsidants et la manière dont on est financé, nous laissent croire que nous ne pouvons être que soumis, pour essayer de gratter dix mille par-ci et par-là.

1 On en trouvera la liste en annexe.

2 Nous citerons chaque fois que possible des interventions significatives pour les rapprochements ou connexions que nous opérerons. Elles seront identifiables par leur couleur et, chaque fois que possible, rapportées à leur auteur. En chiffres romains, nous indiquons la séance de séminaire concernée, après le nom de l'auteur de l'intervention.

Pour d'autres, c'est le patient travail de fourmi, notamment des associations féministes, qui a rendu possible l'émergence d'une déflagration plus large, via les réseaux sociaux.

“ A. Estenne, III

C'est intéressant d'analyser Me Too car c'était des voix qui partaient de plein d'endroits différents. Il y avait un travail d'éducation permanente historique de mouvements, puis il y a eu des filles dans des logiques plus individuelles, puis il y a eu des chanteuses. Ils allaient dans la même direction mais venant de plein d'endroits différents, de classes sociales différentes, de différents types d'associations.

Le mouvement féministe est un mouvement très multiple.

Pour revenir à la question de l'associationnisme, aujourd'hui, il y a autant d'organisations très institutionnelles, historiques etc., que de collectifs ponctuels plus souples, informels. C'est parce que toutes ces voix peuvent parler d'une même voix que, finalement, il y a quelque chose qui bouge à un moment donné.

On voit que ces enchaînements peuvent ouvrir des perspectives très différentes en matière d'action.

La première opération de notre travail a dès lors consisté à choisir une question aussi ouverte que possible qui avait quelque chance de contenir un certain nombre de ces relations virtuelles et de révéler ces espaces de dissensions (que nous avons essayé de structurer en controverses).

Nous avons donc choisi comme question à questionner la suivante :

L'ASSOCIATIF EST-IL (ENCORE) MANIFESTABLE ?

La question est en effet posée dans la mesure où les associations, régies par la loi de 1921, sont désormais intégrées au code des sociétés.

“ II

La récente intégration des associations au sein du Code des sociétés et associations a fait disparaître l'une des dernières frontières formelles entre l'entreprise et l'association.

La doctrine associationniste, mise en avant par exemple par la Commune de Paris, entendait promouvoir un mode d'organisation et de production communaliste :

Les « associations ouvrières de production » « avaient pour but de substituer à la méthode traditionnelle de production, effectuée au bénéfice d'un patron, des associations d'ouvriers appartenant aux même corps de métier et vendant directement, et pour leur compte, leur production. L'ouvrier devenait ainsi propriétaire de son travail et une partie des bénéfices réalisés devait servir à financer d'autres associations. ». Bertin, secrétaire de la commission du travail, de l'Industrie et de l'Echange recense ainsi 42 associations le 14 mai 1871 [c'est-à-dire l'activité d'association dans 42 métiers]³.

L'intégration des associations au code des entreprises (des « méthodes de production » capitalistes) manifeste-t-elle la défaite complète de ce courant critique ?

Plus largement encore, la doctrine associationniste reposait sur une conception de la société où l'on décidait librement de vivre en association avec les autres en général et où l'on pouvait s'associer avec qui l'on

3 Cité par J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n3.pdf>.

décidait en particulier (ce que le code napoléonien interdisait à l'époque et que la loi de 1901 en France et de 1921 en Belgique va consacrer).

Le nouveau Code des sociétés peut être vu comme un élargissement de droit (à des « associations » marchandes) qui produit sa dilution (dans le capitalisme dominant).

Notons que cette question a suscité étonnamment peu de réactions : pour les uns, il s'agit d'un changement technique sans réelle incidence ; pour les autres, c'est une réforme « pliée », négociée avec un certain type d'associations sans que les autres aient eu voix au chapitre.

“ L. Bodson

Il n'y a pas autant de changements que ce qu'on penserait et que, en tout cas votre gouvernance et ce que vous faites de vos associations, s'imposera à tout le monde ; au monde extérieur comme à vous.

“ P. Smet

J'ai été questionner les gens que je connaissais qui étaient dans l'associatif et qui occupaient des fonctions ou des places dans des fédérations ou dans des confédérations et, là, ce que j'ai eu comme réponse c'est : « écoute, oui il y a la loi mais en fait on ne joue pas avec ». J'ai dit : « comment ça on ne joue pas avec ? » « Non, parce que, effectivement, le ministère est occupé à discuter mais ceux qui sont autour de la table, ce sont des grosses associations », et je dis : « ha ! ». Donc, là, ça m'a rappelé que dans l'ancienne loi, il y avait une espèce de catégorie comme ça des différentes associations et que on voit dans ces catégories que donc à un certain moment, on parle des associations qui ont plus de six cents mille euros de budget. Et je me suis dit : « ha oui d'accord » donc je savais que Bruparck c'est une asbl, je savais que Saint-Luc, c'était une asbl mais je me disais : « tiens ils utilisaient ça un peu comme ça », puis j'apprends que dans les négociations... donc je me suis dit : « ok ». Donc ça veut dire que notre secteur et la plupart des associations ne font pas partie de ces négociations. Ce qui fait qu'il y en a d'autres qui vont dire : « et bien c'est fini, ce que tu vas faire avec d'autres, c'est en fait un enterrement, c'est fini les associations, c'est déjà terminé, la partie est jouée, c'est fini ». D'autres qui disaient aussi : « alors qu'est-ce qu'on peut faire d'autre ? »

Pour d'autres, les risques sont considérables.

D'où la question que cette étude va poser : **peut-on encore « manifester » une ou plusieurs spécificités qui rendrai(en)t ce « secteur » irréductible à d'autres formes d'organisations, dans le respect de l'héritage associacionniste ?**

Nous abordons ce travail avec un optimisme très mesuré, en constatant qu'une partie de ceux qui paraissent convaincus par la nécessité d'illustrer et de défendre l'associatif utilisent déjà le langage des dominants – qu'ils critiquent – pour y procéder.

Ainsi, si l'on définit l'action associative par le fait de « rendre des services » ou de « rencontrer des besoins », on véhicule une conception qui instrumentalise déjà le travail associatif et le rapproche, au fond, des entreprises de service.

“ I

Donc on ne travaillait plus avec des groupes de population, on travaillait avec des publics cibles et on construisait et on était très content dans toute une série d'associations d'être reconnus par un pouvoir public à côté des autres pour avoir des subsides sans se rendre compte qu'on était en train de déstructurer.

De la même manière, la référence à la sociologie des organisations de Mintzberg véhicule une représentation indifférenciée des organisations, qui conduit le plus souvent, paradoxalement, à ne suspecter un oubli des buts de missions (le sens du travail) au profit des buts de système (survivre en tant qu'organisation) que dans le monde associatif⁴.

Enfin, les prétendues nouvelles formes d'association, comme les « plates-formes », ressemblent parfois furieusement à des modèles marchands de « marketplace », cherchant à monopoliser la diffusion de campagnes, même réalisées par d'autres, en mettant en avant une prétention à la représentation voire à la coordination d'autres associations qui n'en demandent pas tant...

“ B. Vandermeerschen, V

Mais parfois quand on a l'occasion de voir un secteur actif dans la coopération au développement s'occuper de climat dans ses campagnes, on peut se demander si c'est vraiment l'objectif et s'il n'y en a pas d'autres qui peuvent le faire.

|| MÉTHODE

Nous abordons ce travail avec ce que nous a appris notre propre histoire comme association : RTA s'est inscrit depuis sa création en 1973 dans le courant institutionnaliste, au sein de l'éducation populaire et du courant internationaliste de l'Education of Adults qui l'englobe. L'association a par exemple fait partie du mouvement des radios libres et développé plus tard, en partenariat d'ailleurs avec l'administration de la culture, un programme de recherche, de formation et d'intervention inspiré de l'analyse institutionnelle (dans la lignée notamment de Félix Guattari)⁵.

Nous avons procédé comme suit.

Nous avons analysé les débats organisés par le Collectif 21 en essayant de dresser un état des lieux structuré des questions qui y étaient posées.

Nous avons ensuite essayé de problématiser ces questions (notamment à partir de nos travaux en analyse institutionnelle).

Enfin, nous nous sommes demandé si nous pouvions élaborer des propositions de réponses à ces questions, en nous situant dans **une logique d'action collective possible post adoption du Code des sociétés**.

Nous récusons en effet une posture « décliniste » / catastrophiste (nostalgique d'un prétendu paradis perdu, par exemple de la pensée, de l'humain, etc.), autant qu'« adaptative » : l'intégration au courant dominant, **quand elle est promue de l'intérieur**, postule en effet toujours, comme l'a bien montré Luc Boltanski, que les « changements » sont inéluctables et que la seule chose à faire est de les anticiper en s'y adaptant.

Ce que nous avons cherché à faire, au fond, c'est de définir des espaces de **rencontre** entre les préoccupations exprimées par les travaux du collectif et les apports de l'analyse institutionnelle, qui a toujours cherché à combattre l'idée que toutes les organisations étaient, au fond, semblables et qu'il n'était pas nécessaire de les différencier.

4 Cette professionnalisation va aussi amener, c'est un grand classique en sociologie des organisations, à ce que les moyens prennent le pas sur les fins, et à ce que la survie de l'organisation devienne un objectif plus important que la poursuite des valeurs ou de l'objet social de l'association quand elle a été fondée. (J. Faniel, V, p. 8)

Cf. sur ce point notre analyse « Buts de mission/buts de système : pour une critique de l'usage social de certains concepts de la sociologie des organisations », <https://www.intermag.be/634>.

5 Ces recherches ont fait l'objet de plusieurs publications, réunies en 3 tomes sous le titre « L'institution recomposée ».

CHAPITRE 1

DANS LA GUERRE DES CLASSEMENTS

La première observation qui s'impose est celle d'un paysage apparemment très fragmenté.

Comment construire l'ensemble qu'on va définir comme l'associatif, sachant que les classements classent ceux qui les construisent, selon le mot de Pierre Bourdieu ?

“ J. Faniel

J'ai l'impression qu'on a un peu tous en tête notre définition de ce qu'est le secteur associatif, avec finalement des contours un peu flous, un peu vagues. Je ne suis pas sûr que nous ayons tous en tête les mêmes réalités quand on parle de secteur associatif. D'abord il y a une très grande variété de statuts, il y a évidemment les asbl, dont on fêtera dans 1 an le centenaire de la loi qui les a créées, en 1921. Il y a aussi des sociétés coopératives, il en existe encore mais elles ont eu leur heure de gloire plutôt avant la deuxième guerre mondiale. Et puis il y a aussi les sociétés à finalité sociale par exemple, que l'on peut aussi mettre dans le champ associatif au sens large.

De fait, il y a loin d'avoir unanimité sur le mode de classement et le périmètre qu'il permet de construire, l'option la plus répandue étant comme on sait une définition par la négative (non marchand, non gouvernemental) qui crée des conglomerats curieux peu lisibles et souvent peu respectueux de la diversité (c'est l'association la plus importante qui dicte la logique).

“ P. Smet, I

C'est que quand vous dites à quelqu'un : « association-associatif », directement on est quand même avec un certain embarras, on est avec une certaine difficulté qui est que, dans le fond, une association ça peut être quatre personnes qui font des parties de pétanque et qui ont décidé de faire un club de pétanque, comme ça peut être des gens qui ont des gens qui sont employés, comme ça peut être des toutes grosses institutions comme je vous parlais, là tantôt, de Saint-Luc qui est le premier employeur de Bruxelles. Donc on a là des réalités qui sont très très différentes en-dessous de ces termes et pourtant elles ont un même chapeau, une même dénomination. Alors on pourrait dire : ben c'est purement une dénomination juridique. Alors déjà vous voyez que le terme juridique n'est pas suffisant parce qu'on pourrait dire que c'est pas simplement juridique, c'est aussi politique. C'est-à-dire que je pense que être reconnu comme une asbl, c'est effectivement avoir la personnalité juridique mais c'est quand même aussi avoir une certaine reconnaissance politique.

“ L. Morelli, II

Le nouveau Code a fait disparaître le secteur non-marchand puisque vous n'êtes plus un secteur non-marchand car vous pouvez faire du commerce. Que vous en fassiez ou pas ce n'est pas le problème du Code. Le Code suggère donc qu'il y a le secteur associatif non commercial et le secteur associatif commercial, qui, dans les négociations tripartites, représentants des travailleurs et représentants des employeurs et gouvernement, ne vont certainement pas jouer le même jeu. Qui va tirer la couverture plus facilement à lui ?

Certain(e)s se refusent à classer ou à différencier

“ H. L’heuillet, I

On peut avoir un sport en commun, on peut avoir la psychanalyse en commun, on peut avoir une structure hospitalière en commun, on peut avoir un club de pétanque en commun, bref on peut avoir toutes sortes de choses en commun qui font qu’on se regroupe.

d’autres procèdent en excluant des formes d’association (« je ne parle pas des clubs de pétanque » ou « des toutes grosses asbl ») ;

“ L. Morelli, II

Avec la fonte et/ou la disparition des micros asbl, des petites asbl, qui va prendre le contrôle ? Des pieuvres ? ! J’imagine que vous avez tous, l’une ou l’autre pieuvre associative en tête. Je ne dis pas qu’ils font du mauvais travail, je ne permettrai pas de juger, mais est-ce que les spécificités, les réactivités des toutes petites asbl qui écoutent beaucoup plus le terrain, qui sont beaucoup plus locales, n’est-ce pas aussi important que des grosses asbl qui rendent de gros services à la collectivité ?

d’autres essaient d’en distinguer (pour les opposer).

“ III

Il faut préciser que le Collectif 21 ne prétend pas couvrir toutes les asbl, par exemple : les clubs de kayaks ni des grosses asbl comme des hôpitaux publics, etc. Nous nous concentrons sur les asbl du champ de la culture, du social, de la santé et sur le fait de faire association, de manière générale, pour donner du sens à la société, éventuellement, sans passer par des structures légales.

D’autres encore adoptent le découpage bureaucratique et s’accommodent des distinctions qu’il opère et des hiérarchies qu’elles produisent.

“ C. Nieuwenhuis, II

On sait que l’associatif est très large donc on ne peut pas comparer les travailleurs de l’éducation permanente aux travailleurs qui travaillent dans le secteur du sans abris ou de la toxicomanie ou même aux travailleurs qui sont sur le terrain « les deux mains dans le cambouis ».

|| PROPOSITIONS DE PROBLÉMATISATION ET DE RÉPONSE

Pour nous la question gagne sans doute à se problématiser comme suit :

« Est-il possible d’identifier des principes repères trans-champs (champ est pris ici au sens de Bourdieu : les associations ouvrières, par exemple, étaient inscrites dans le champ économique et entendaient produire) ? »

Notre proposition de réponse s’inspirera de la démarche de Michel Wieviorka à propos des mouvements sociaux (auxquels l’associatif est d’ailleurs lié⁶) ; le sociologue invite à se méfier des « concepts purs », peu opératoires pour l’action.

6 La première journée et la troisième ont abordé ce point très longuement.

Cette posture de recherche conduit par exemple à dire qu'il est vain de rechercher le « mouvement social pur » (celui dont la réalité collerait au concept pur, ce qui peut conduire à dénoncer des faux mouvements sociaux ou à chercher à élire (ou auto-proclamer) le mouvement social dominant, etc.), mais de poser

- qu'il y a « **du** » mouvement social, chaque fois qu'un groupe identifie une ressource centrale pour la société, en revendique une définition qui lui est propre (en opposition à un adversaire), identifie sa contribution en la matière et lutte pour que cette contribution soit reconnue en termes de redistribution et de participation au pouvoir – l'exemple du mouvement ouvrier peut être mobilisé ici ;
- que les mouvements sociaux comportent une part plus ou moins grande d'**anti-mouvement**, où des valeurs régressives peuvent être mises en avant, la violence est utilisée, le refus de négocier voire d'être représenté est affirmé, etc. – certains ouvriers ou groupes d'ouvriers pensaient qu'il fallait « casser les machines » de production.

“ H. L'Heuillet, I

Bien sûr que certains peuvent rêver de tout casser, « Le grand soir », etc., mais l'histoire nous a appris que ça comporte aussi quelques dangers et qu'on reproduit bien souvent des structures aussi très violentes dans ce cas-là mais que, en revanche, les transformations sociales qui se font ainsi dans les groupes où on réfléchit sur ce que c'est que être associé, qui est quand même la question radicale, la question première d'une société, hé bien ça, ça a des chances de changer des choses. Peut-être d'abord comme ça par quartier, par local, mais on vise toujours un petit plus au-delà.

J'aurais donc tendance à dire qu'il y a « de » l'association, chaque fois que les membres d'un groupe :

- décident de lier leur sort à partir d'un refus (« ça ne peut pas durer ») ou d'un désir (de créer quelque chose qui n'existe pas) ;

“ H. L'Heuillet, I

Quand on adhère à une association, là on adhère un peu plus fortement à un lien qui nous engage davantage. Je ne veux pas dire que le lien social ne nous engage pas mais enfin, nous savons quand même que Hume a raison : il faut qu'on fasse un petit effort de réflexion, tandis que adhérer à une association, bien sûr dans la mesure où ce n'est pas obligatoire, c'est un lien qui est beaucoup plus fort.

- se définissent par rapport à la « passion de réalisation » qui pourrait incarner ce refus ou ce désir

“ H. L'Heuillet, I

Parce que, effectivement, **une association c'est un moyen d'agir**, c'est quelque chose qu'on n'a pas pensé à dire, c'est des petites évidences parfois qu'on ne pense pas à dire. C'est un moyen d'action précisément parce que ça s'institutionnalise, il y a une représentation et donc on est en rapport forcément avec l'altérité.

“ S. Pinchart, V

C'est aussi un associatif qui s'inscrit dans un rapport à l'action, qui a le projet d'obtenir quelque chose. Être dans un projet associatif, c'est vouloir obtenir quelque chose, ça peut être un nouveau droit, ou la possibilité d'exercer un droit ; c'est porteur d'un changement social, même minime, qui peut être de l'ordre de la radicalité, mais qui peut être aussi de l'ordre réformateur.

“ S. Pinchart, V

Une autre caractéristique c'est qu'il y a un fort attachement, et je pense que c'est lié aux mouvements ouvriers, au « faire concret », au « réaliser concret », et donc ça c'est la multiplication des services, mais c'est aussi les écoles de promotion sociale, les plannings familiaux, les structures d'accueil aux enfants, les consultations ONE. Il y a un fort attachement à se dire que si on veut voir advenir quelque chose, autant commencer concrètement là où on sait le faire.

- s'organisent pour durer de telle manière que cette passion puisse se vivre, s'étendre et se répandre partout où c'est possible; cette organisation les transforme en « être moral » qui transcende les identités des « êtres de chair » qui la composent ;

“ J. Moriau, III

Il est important de remettre en évidence que le projet associatif ce n'est pas le projet de répondre à des questions sociale, sanitaire, culturelle, que ce soit dans l'urgence ou pas, c'est le projet de l'auto-organisation dans l'association, c'est ça qui est central, c'est l'idée qu'on se met ensemble pour faire face à des questions qui sont plus faciles à aborder quand on est en collectif que seul et c'est cette idée-là qu'il faut retrouver.

“ S. Pinchart, V

J'aime bien cette idée dans les piliers que différents combats soient imbriqués les uns aux autres et dans un projet d'ensemble.

- entendent rester fidèles de manière créatrice à cette passion ;
- **auto-imposent à leur mode d'organisation une correspondance suffisante avec leur passion de réalisation ;**
- commercent avec le monde pour durer en habitant les dilemmes moraux que ce commerce ne manquera pas de leur faire rencontrer.

“ S. Pinchart, V

Il y a une multitude de services que je connais où les personnes qui y travaillent ont un fort attachement militant. Leur boulot c'est pas de militer ou de faire de l'éducation permanente, mais ils savent pourquoi ils travaillent et ce qu'ils y font. Pour l'alphabétisation, on pourrait dire que c'est un service aussi, donc pour beaucoup de mouvements, on est à la fois service et projet de changement, ce qui crée des tensions, et je trouve que c'est des tensions intéressantes à travailler, et peut-être que là où on pêche c'est peut-être qu'on manque de recul sur comment on travaille ces tensions, ces tensions que vous avez évoquées notamment sur la question de faire perdurer les services. Je prends souvent l'exemple des plannings familiaux, parce que je trouve qu'il est assez parlant. Qui est-ce qui a envie d'avoir une IVG dans une arrière-cuisine avec des volontaires ? Tout le monde a envie que ce soit un service professionnalisé et que demain ce le soit encore, et vouloir préserver cet outil, c'est pas trahir une cause, c'est prendre connaissance que cet outil existe et qu'il a une valeur et qu'il doit être protégé, mais qu'il ne pourra peut-être jamais être à la pointe du discours critique sur les inégalités sociales.

|| DEUX ILLUSTRATIONS

Pour donner chair à cette proposition de réponse, nous l'illustrerons par deux exemples concrets :

- les mosquées des Black Muslims fondées par Malcolm X (puisque Pierre Smet avait posé la question de l'Islam⁷) ;
- et les actions d'un collectif « queer ».

Pour les Black Muslims, il s'agissait de faire cesser la discrimination, la marginalisation et la stigmatisation subie par les Noirs américains. Ils condamnaient la passivité de nombre d'entre eux, leur résignation et entendaient mobiliser « tous les moyens nécessaires » (parfois la violence, risquant de les faire basculer dans un anti-mouvement). Les Black Muslims ont beaucoup évolué dans la manière d'incarner cette « passion de réalisation » : prôner le retour en Afrique, se développer de manière entièrement séparée, lutter pour une autre société. Ils ont fini par s'imposer de renoncer à recourir eux-mêmes au « cancer du racisme » en s'abstenant de condamner qui que ce soit sur la seule base de sa couleur de peau ou de sa religion et avaient dès lors accepté d'être soutenus de manière plurielle (avant que Malcolm X ne soit assassiné) : correspondance entre le mode d'organisation interne et les transformations qu'elle entend obtenir. Leur combat pour les droits civiques, pour le développement économique des Afro-américains, pour le pan africanisme a dépassé et de loin la poursuite de leurs intérêts propres.

L'association queer *La Poudrière* se décrit comme suit :

La Poudrière a pour objectif de lancer une vie queer au Havre. Cette association est destinée en priorité aux personnes LGBT. Néanmoins elle veut sortir des cases et combattre toutes les formes de discriminations. L'idée originale est venue d'un groupe d'étudiant(e)s partant du constat de l'inexistence d'une vie LGBT au Havre et encore moins queer. Ils considèrent également le milieu LGBT comme classique, excessivement masculin, consumériste et oppressif que cela soit dans la façon de s'habiller, les remarques sur les kilos en trop ou l'approche prédatrice dans la séduction.

Nous sommes sensibles à toutes les discriminations présentes au sein de notre société qu'elles soient liées au genre, à l'orientation sexuelle, au racisme, sexismes, ou tout rejet de minorités.

Par ailleurs, le mot queer est à l'origine une réappropriation d'insulte, et c'est ce que nous voulons, nous réapproprier la ville du Havre pour développer une culture queer. [Nous retrouvons ici l'auto-imposition à leur mode d'organisation d'une correspondance suffisante avec la passion de réalisation.]

Le queer est plus militant, c'est aussi une pensée qui vise à une déconstruction de notre société hétéronormée et cisonormée. Nous souhaitons au travers de cette association et donc de cette pensée queer détruire les barrières de genre et de sexualité, ne pas se limiter aux lettres mentionnées dans LGBT.

Pour l'instant, les membres veulent s'auto-gérer et ne pas dépendre de subvention publiques.

<https://gayviking.fr/la-poudriere-une-nouvelle-association-queer-au-havre-militante-et-culturelle/>

7 “P. Smet, V, p. 18

Dans l'ouvrage du CRISP, il y a quand même un élément qui revient beaucoup, c'est le passage des valeurs religieuses à l'éthique et à la culture, et donc aussi la question de ce que pourrait devenir une démocratie culturelle, puisque même en termes de choix un des termes qui a été utilisé c'est le réflexe culturel. Vient aussi cette question du travail culturel et une question fort importante qui va un peu à l'encontre de la dépilarisation, à savoir « est-ce que l'islam peut devenir un quatrième pilier ou pas, étant entendu que c'est un enjeu qui se retrouve au niveau scolaire, au niveau social, à toute une série de niveaux ?

Nous avons présenté une analyse détaillée des associations fondées par les Black Muslims dans notre étude « L'institution comme passion de réalisation », <https://www.intermag.be/120>

En passant en revue de cette manière ces composantes qui font qu'il y a « de » l'associatif, on peut aborder la question : y a-t-il « de » l'associatif dans le club de pétanque ?

Sans doute ne faut-il pas se précipiter dans une réponse générale et hâtive ni se contenter de l'apparent. Peut-on d'office exclure, chez beaucoup d'« amicalistes », la présence d'une « ouverture » au-delà d'un groupe d'appartenance premier (par exemple aux « féminines ») ; l'expérience d'un engagement dans un « être moral » qui transcende les intérêts particuliers des individus est souvent perceptible, ne serait-ce que dans l'affirmation que c'est bien le club que représentent les joueurs dans les compétitions. La force du lien se perçoit dans cet hommage à une « amie » amicaliste disparue : « Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »⁸.

En suivant Goffman, on pourrait dire qu'il y a trace, dans ce genre d'interactions amicales, de mouvements plus larges qui sont constitutifs d'une société.

8 <https://www.petanquepenarcreach.com/actualites-du-club/perte-d-une-amie--monique-martin-nous-a-quitte-852045>.

CHAPITRE 2

UNE IDENTITÉ, MAIS LAQUELLE ?

Si nous acceptons ce premier pas : il existe des composantes « trans-champs » qui, dans une intensité variable, font qu'il y a « de l'associatif » dans une association, nous pouvons aborder une deuxième question : ces composantes peuvent-elles former le squelette d'une identité qui ne serait pas négative ?

Nous avons en la matière trois difficultés à contourner :

- une **amnésie préoccupante** sur la filiation même de « l'associatif », sur les luttes qui se sont (provisoirement) « soldées » par l'adoption de la loi de 1921.

“ M. Goffin, *I*

Alors sur le plan associatif, moi je vous demande de remonter au moins à la fin du 19^e siècle, sinon on ne s'entendra pas dans un certain nombre de choses, et de prendre en considération, quand même, un élément que j'entends très peu dans les secteurs, c'est l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁹ qui se trouve entre la liberté individuelle et le suffrage universel. Et c'est la liberté d'association avec sa petite phrase : « ni contraint, ni empêché ».

“ H. L'Heuillet, *I*

Je peux rappeler ceci : que, en France, l'enracinement idéologique des associations au milieu du 19^e siècle, autour de la révolution de 1848, c'est l'idée socialiste et l'idée de mutualiste et si je ne me trompe, si mes souvenirs sont bons, c'était aussi le cas en Belgique, puisque c'est le début de Marx aussi, de l'engagement de Marx et Engels, dans des structures qui étaient des structures associatives. L'idée socialiste, y compris anarchiste de Proudhon, etc., ça a donné lieu à ces types de regroupements : on s'est dit associé, éventuellement des mutuelles, et c'est un héritage des socialistes.

- la **tentation de la désinstitutionnalisation** (ce qui fait partie du projet néo-libéral d'attaque contre tous les collectifs) : cette « désinstitutionnalisation » s'exprime par la sur-valorisation de l'émergent, du refus de s'instituer (aussitôt confondu avec le fait de s'institutionnaliser), ou la sur-valorisation de « nouvelles formes » elles-mêmes définies par la négative (les « non alignés » par exemple).
- le piège de la **prétention au monopole de la vertu** : « l'associatif » se donne alors une identité substantielle (la recherche d'un concept pur dans la guerre des chapelles) – se définit par une substance qui serait intrinsèque à une prétendue nature, déclinée dans une logique morale si ce n'est moraliste, sous diverses formes : le monopole de l'humain, le dernier refuge de l'esprit, etc.

Nous problématisons cette question comme suit : le « monde » associatif peut-il se définir une identité **interrelationnelle** par rapport (et en opposition) avec l'organisation capitaliste et l'institution étatique, en phase avec son héritage à la fois politique (l'union par l'association ; la critique de l'autoritarisme centralisateur

*L'individu s'associe à d'autres individus pour former la commune, laquelle s'associe à d'autres communes pour former la nation. L'union ainsi constituée est l'émanation d'une volonté collective, d'un **lien librement consenti**, et elle tire fédérativement son dynamisme de chaque partie, au contraire de l'ancienne unité centralisatrice, qui imposait autoritairement un pouvoir particulier à chacune de ces parties. »¹⁰*

et son héritage social (la solidarité et la lutte contre la misère par l'association) ?

9 Article 20., 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

10 B. Noël, *Dictionnaire de la Commune*, tome 1, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1978, p. 57.

Il devrait alors se faire le vecteur et l'auteur d'une double critique :

- celle d'une déréglementation et d'une marchandisation, utopie néo-libérale d'une exploitation illimitée (selon le raisonnement de P. Bourdieu) ;
- celle de l'insuffisance de la régulation publique (ou, parfois, de son fonctionnement « contre-nature », lorsque cette régulation s'organise selon les principes (néo-managériaux en l'occurrence) de ce qu'elle devrait encadrer.

Encore faut-il voir que la question identitaire est traversée par le conflit entre une protestation au nom de l'égalité (on fait le job comme les autres, on est importants quantitativement, on s'inscrit dans un pilier, on « compte » etc.) et une protestation au nom de la singularité (on est radicalement différents des autres), conflit qui n'est pas sans rappeler l'histoire des associations féministes.

“ I

Et donc ce contraste, ces meubles où nous vivons ici fait que nous sommes en train, en fait, de gémir devant notre misère et que, au contraire, nous devrions exiger une juste reconnaissance aussi financière et je dirais de nos moyens financiers pour pouvoir égaliser ça par rapport à une société marchande qui nous coupe tous les subsides.

“ I

On parlera encore d'association sans but lucratif, ce ne sera plus qu'un seul nom, en fait tout le monde parlera d'entreprise à profit social. La seule différence entre l'entreprise commerciale et l'entreprise à profit social ce sera l'interdiction que les bénéfices n'aillent directement dans la poche d'actionnaires mais devront être ré-injectés dans la société, point barre.

“ L. Morelli, II

Le Codes des sociétés et associations, on peut se demander si ce n'est pas un premier pas vers la disparition de la spécificité du secteur associatif.

“ S. Pinchart, V

Je trouve qu'on devrait aussi être en capacité de réfléchir nos spécificités, les mettre en œuvre, les analyser et les porter, et on pêche par ça, je trouve que c'est dommage, là il y a quelque chose qui pourrait peut-être être activé.

Ce conflit explique sans doute une partie de « la perte en chaleur » du moteur associatif, selon l'image de Pierre Bourdieu (cette perte est causée par la multiplication des conflits internes).

(...) c'est à condition que chacun des groupes se voie lui-même comme il voit les autres qu'on pourra surmonter ces divisions qui contribuent à affaiblir des groupes déjà très faibles. Le mouvement de résistance à la politique néolibérale est globalement très faible et il est affaibli par ses divisions : c'est un moteur qui dépense 80% de son énergie en chaleur; c'est-à-dire sous forme de tensions, de frictions, de conflits, etc. Et qui pourrait aller beaucoup plus vite et loin si...¹¹

La réponse à cette question problématisée est dès lors confrontée à cette question concrète :

« Peut-on combiner les deux types de protestations et comment s'exprimerait dès lors cette identité dans la relation avec la production capitaliste et la régulation étatique ? » est la question reformulée.

Pour pouvoir y répondre, il nous faut engranger d'autres éléments.

11 P. Bourdieu, *Interventions, 1961-2001, Science sociale et action politique*, Agone, Marseille, 2002, pp. 468-9.

CHAPITRE 3

UNE ALTERNATIVE DANS UNE LOGIQUE DE NICHE ?

La question identitaire est en effet engagée dans les positionnements qui sont choisis ou exprimés. Plus d'un équivaut à revendiquer un positionnement de niche vertueuse, parfois, de façon étonnante, dans le vocabulaire même de ce que l'on souhaite critiquer. Ainsi de cette option des « acteurs des temps présents » :

“ Présentation séminaire I

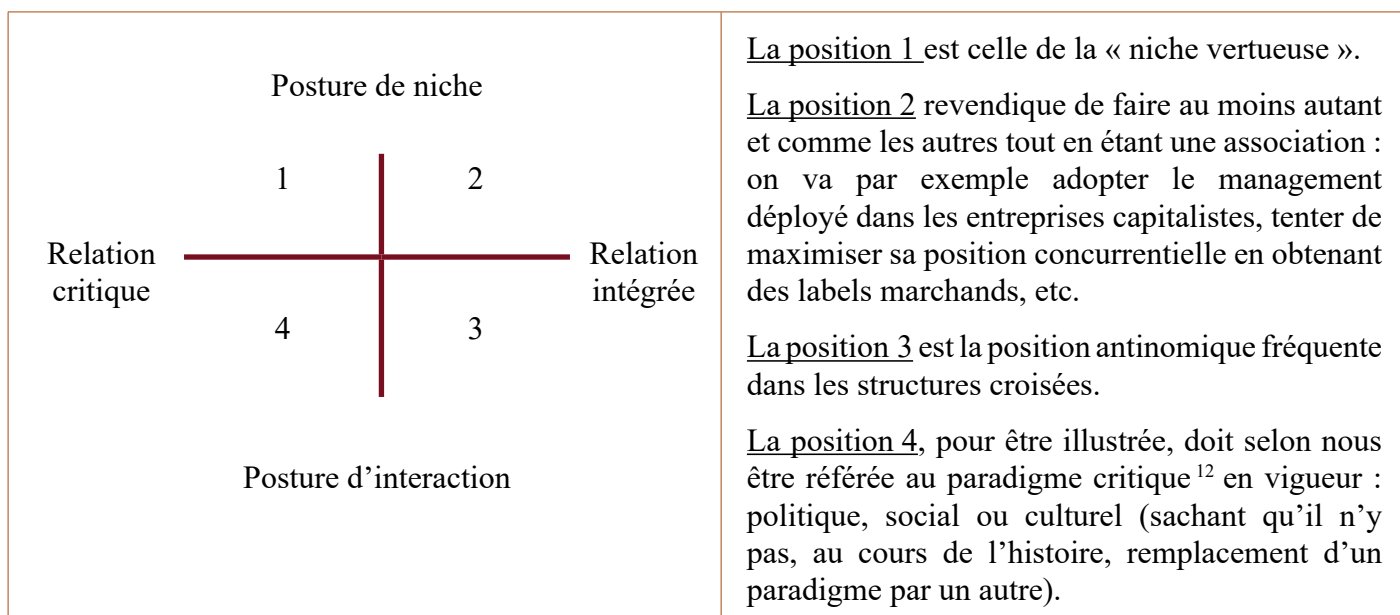
Nous sommes arrivés à une proposition, à un manifeste qui s'appelle « Pays dans un Pays », *qui sera en vente* après la rencontre à *notre petite boutique de produits de lutte*, parce que dans ce lieu nous avons une boutique, non pas de produits de luxe, mais de produits de lutte. Et donc faire « Pays dans un Pays » en gros c'est se dire : face au pays capitaliste, face au pays Belgique, *face à ce pays de plus en plus barbare, il y a un autre pays qui est, peut-être, en train de se construire à travers des initiatives comme celle-ci, à travers plein de choses et il faut tracer la carte de ce pays qui est en train de se construire sur le pays et petit à petit l'instituer et en faire un pays qui pourrait, à terme, si vraiment nous réussissons à tisser des liens solides et à développer notre propre système de solidarité, de production, de travail, on pourrait faire concurrence avec l'autre pays et à un moment, les citoyens seraient amenés à choisir vers où ils iraient pour trouver des services qu'un Etat, normalement, qu'un pays est censé leur rendre.*

Ce positionnement ne revient-il pas involontairement à entrer dans une logique de concurrence, y compris par rapport à l'organisation d'une sécurité sociale ? Et cette logique de concurrence ne s'organise-t-elle pas au départ d'une position morale (contre la barbarie) ?

Une structure croisée permet de prendre la mesure des options qui peuvent être en présence.

Sur l'axe vertical, on oppose deux types de positionnement : la première se pense comme un « en dehors », sorte de terre vierge par rapport à la société existante ; la deuxième comme un « en dedans » par rapport à la production de la société ; cette deuxième posture connecte le travail des associations au rôle contre-propositionnel des mouvements sociaux.

Sur l'axe horizontal, on désigne le mode relationnel aux acteurs collectifs dominants : la relation est critique ou elle est dite intégrée (c'est la logique assimilationniste acceptée de l'intérieur, position qui existe bel et bien).



12 Nous nous référons ici à la pensée d'Alain Touraine, par exemple dans <https://www.intermag.be/entretien-avec-alain-touraine>.

Donnons trois exemples.

- Les clubs **dans le paradigme politique**, qui ont joué un grand rôle dans la production de la révolution française :

L'auteur du Dictionnaire de la Commune décrit ces « associations politiques » comme suit :

« Les clubs se proposaient un triple but d'éducation, d'information et d'expression. Ils voulaient d'abord « l'éducation du peuple par le peuple », car elle leur paraissait la condition même d'une liberté véritable. Pour cela, on proposait à la discussion des sujets allant des problèmes politiques immédiats à des généralités comme : Capital et Travail, Moyens pratiques d'organisation (club de la rue d'Arras) ; les Obligations et les Devoirs de la Commune (club du Comité électoral républicain) ; la Femme par l'Eglise et par la Révolution (club Saint-Michel des Batignolles). L'important, c'est qu'on prenait au sérieux toutes les opinions émises et qu'ainsi le maniement des idées entraînait dans la vie quotidienne : qu'il devenait naturel de parler, de penser, de s'instruire. ».¹³

“ A. Estenne, III

Redonner de la vigueur démocratique, des espaces de délibérations, de conflictualité pour instruire les questions en dehors de « pour ou contre » avec de l'alliance, de la complexité, etc., je pense que c'est encore plus le cas aujourd'hui.

- Les associations ouvrières, dans le sillage du commerce véridique et du travail attrayant dans le paradigme social :

La « vision fouriériste du travail attrayant – la vision d'un monde dans lequel le travail serait une source de bonheur, de dignité et d'émancipation » séduit les ouvriers. J. Beecher rappelle que « la véritable originalité de la vision utopiste de Fourier résidait dans l'idée que le travail peut satisfaire les besoins les plus profonds de l'homme et exprimer le plus totalement ses capacités. Pour Fourier l'homme ne peut réellement s'accomplir que par le travail. La rupture est ici complète non seulement avec la malédiction biblique mais aussi avec les discours traditionnels des moralistes associant le travail à la nécessité et la souffrance et prônant modération et censure. Comme Ludovic Frobort l'a bien écrit, « Les canuts ne pouvaient qu'être sensibles à la thèse du travail attrayant qui situait leur activité dans le domaine des passions, valorisant la diversification et la qualification des travaux ; une thèse qui parlait de collectivité sans uniformité, d'obéissance sans domination, et qui toujours laissait place à l'individualité et ménageait à chaque producteur des plages d'autonomie » ».¹⁴

- La production de subjectivité dans **le paradigme culturel**.

Ce paradigme prend acte du fait que dans nos sociétés dites de l'information, mondialisées, la ressource centrale ressortit au capital culturel (la connaissance, l'expertise, l'information valorisable) et au capital symbolique (le crédit que l'on inspire, la capacité à accumuler (attirer, attacher) dont on dispose, la confiance qu'on peut accorder à la logique collective).

Sachant que ce capital « subjectif » peut être :

- monopolisé (par les experts) ;
- dénié (pour toutes sortes de groupes sociaux, stigmatisés par exemple comme étant « déresponsabilisés ») ;

¹³ Cité par J. Fatsrès, p. 2: <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n3.pdf#page=2>.

¹⁴ Idem, *ibidem*, pp. 2-3.

-- exploité (chez tous les travailleurs de l'information, par exemple les caissières de supermarché et l'encodage des marchandises qu'elles réalisent) ;
 -- manipulé (formaté, parfois jusqu'à l'aliénation),
 nous avons là un principe d'opposition (ce qui est essentiel pour définir une identité, comme l'a souvent rappelé Alain Touraine).

Sachant par ailleurs que ce capital subjectif ne peut être produit **de façon antinomique à ce qu'il est** (de manière programmée, lorsqu'il s'agit de création ; formatée, lorsqu'il s'agit de pensée (par exemple dans un taylorisme du temps, imposant de préfigurer des étapes correspondant à des « objectifs ») ; imposée, lorsqu'il s'agit d'adhésion),

“ R. Gori, I

Or nous ne saurions nous contenter d'être techniciens, nous qui sommes travaillés par la matière avec laquelle nous œuvrons : la parole. Nous qui sommes requis de devoir accueillir, dans nos métiers, la contingence de l'art, le tour de main de l'artisan, la fragilité complexe des pluriels singuliers, nous improvisons dans ces rencontres qui, à l'instar de la rencontre amoureuse et de la création artistique, ne se commandent pas, ne se prescrivent pas, ne sont jamais, heureusement, conformes et prévisibles.

nous avons là un principe d'identité pour tous les producteurs de subjectivité : leur capacité de production s'impose un effort de correspondance (on peut parler d'homologie) par rapport à ce qui est à produire ; cette production mobilise de l'invention, cherche ce qu'elle ne connaît pas, construit un environnement de liberté, repose sur un postulat d'égalité (par exemple dans la relation médecin/malade).

Ces producteurs – dont les associations, sans doute, au premier chef – peuvent donc en la matière revendiquer un rôle central et un rôle singulier : **les producteurs des conditions de toute production dans la société de l'information (ceci combine les revendications au nom de l'égalité et les revendications de singularité).**

Félix Guattari l'affirmait en ces termes :

Les théoriciens, les techniciens, les formateurs, les usagers, les agents de l'État, sont autant de composants des agencements de production de subjectivité. Et s'il est vrai que la production de subjectivité est devenue la grande affaire de notre temps, alors ce sont ceux-là qui dans la société occupent la place privilégiée de décideurs potentiels de nombre de choix de société ». Il ajoute : « ... place qui était occupée hier par les classes ouvrières industrielles et avant-hier par les bourgeoisies urbaines et le clergé séculier.¹⁵

Alain Touraine définit pour son compte l'enjeu sociétal de cette manière :

(...) dans une société de communication, le pouvoir ne s'exerce pas seulement sur des objets, comme dans une société de production, car la communication engage directement la subjectivité. C'est ainsi que le pouvoir recherche à dominer les représentations, les opinions, les décisions, les choix de vie et tout ce qui concerne la personnalité, sans pour autant renoncer au contrôle des biens matériels et des capitaux. La conséquence de cette transformation est le développement d'un pouvoir qui tend à être total, à la fois économique, politique et culturel. Par voie de conséquence, l'opposition à un tel pouvoir doit elle-même être totale.¹⁶

15 F. Guattari in J. Pain (dir.), *Pratique de l'institutionnel et politique*, Paris, Matrice, 1985, p. 75.

16 A. Touraine, *Le nouveau siècle politique*, Paris, Seuil, octobre 2016, p. 13.

Une remarque semble essentielle à ce stade : une opposition totale n'est pas une opposition unique ; elle s'exerce dans plusieurs domaines (paradigmes) qu'il faut aussi connecter (vivre dans leur transversalité).

Par exemple, les mosquées des Black Muslims se battaient pour les droits civiques (dans le paradigme politique), pour le fait que les afro-américains ne soient pas condamnés à l'économie parallèle (dans le paradigme social), contre le cancer du racisme y compris dans leur modus operandi (dans le paradigme culturel).

Enfin, il faut affirmer avec force qu'**une production non antinomique du capital culturel ne peut s'accommoder du déni de ce capital : les usagers sont considérés comme des partenaires de plein droit (exigence de correspondance déjà mentionnée), ce qui donne tout son sens à la démocratie culturelle aujourd'hui**¹⁷.

“ A. Estenne, III

On ne se demande pas comment faire participer du public aux mobilisations mais comment est-ce qu'on construit des mobilisations à partir du public, c'est une autre logique où il n'y a pas de mobilisation sans public. La mobilisation vient d'un travail sur un moyen ou long terme avec un public pour transformer la société à partir de leur réalité.

Nous proposons donc de dire qu'il y aura donc « de l'association » dans le paradigme culturel lorsque :

- des protagonistes veulent lier leur sort pour faire cesser une domination culturelle ou pour ouvrir de nouveaux possibles en matière de démocratie culturelle, qu'ils considèrent comme le socle de toute vie en société ;
- se définissent par rapport à une « passion de réalisation » qui pourrait incarner ce refus ou cette conquête, en entrant ainsi de plain pied dans une production culturelle en matière d'action ; cette passion de réalisation est en pleine résonance avec le travail attrayant (le travail appartient au domaine des passions créatrices) ;
- s'organisent pour durer de telle manière que cette passion puisse se vivre, s'étendre et se répandre partout où c'est possible ; ce faisant, ils contribuent à produire les conditions de toute production, d'une part, et les conditions de possibilité de vivre en société, c'est-à-dire en association, d'autre part ; cette organisation les transforme en « être moral » qui transcende les identités et les intérêts particuliers ;
- entendent rester fidèles de manière créatrice à cette passion : il s'agit là d'une création de second degré ;
- auto-imposent à leur mode d'organisation une correspondance suffisante avec leur passion de réalisation : une démocratie culturelle ;
- commercent avec le monde pour durer en habitant les dilemmes moraux que ce commerce ne manquera pas de leur faire rencontrer, notamment en matière d'instrumentalisation et de marchandisation de leur production.

17 L'orientation donnée par Marcel Hicter aux politiques culturelles trouve évidemment un écho très renforcé dans le paradigme culturel : « Si l'animateur se pose le problème de son identité, de sa finalité, c'est-à-dire donner la parole, favoriser les échanges entre les personnes, entre les groupes et si la réponse est « tenter d'établir la démocratie culturelle » telle que définie, l'animation n'est pas seulement une méthodologie, encore moins une technologie, c'est un mode de transformation sociale. Elle se heurte à l'ordre économique, c'est la créativité contre le travail répétitif, c'est la prise de parole contre la hiérarchie, qui réduit, dépossède et aliène. Elle se propose enfin de redonner à l'homme la maîtrise de sa vie. » (M. Hicter, *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des loisirs du Ministère de la Communauté française et Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle, 1980, p. 291.)

CHAPITRE 4

LES CONSÉQUENCES DE CE CHOIX

En cohérence avec le positionnement exprimé dans le chapitre précédent (prenant parti pour une posture d'interaction critique) nous exprimerons ces conséquences dans des logiques relationnelles.

|| PAR RAPPORT AUX POUVOIRS PUBLICS

“ J. Moriau III

On est passé d'un modèle militant et de contestation à un modèle de délégation et l'associatif est devenu, de plus en plus, en tout cas l'associatif subsidié, agréé, une espèce d'agence de l'État dans bien des cas.

“ J. Faniel, V, à propos de la conception socialiste de l'Etat

Donc là je dirais que le rôle des associations, c'est à la fois d'organiser la lutte et de compléter l'action de l'État, mais une action de l'État qui doit être déjà relativement large avec des services publics développés.

La relation proposée est une complémentarité critique ; complémentarité, parce que l'action associative est de même nature que l'action des pouvoirs publics ; critique, parce que, se plaçant à un niveau différent, elle peut l'orienter autrement, la rendre plus effective, plus large, plus complète, plus vivante, plus partagée.

Il ne s'agit donc pas de dire que les associations font ce que les services publics ne veulent pas (plus) faire, en assumant des tâches sous-traitées par eux.

Deux façons différentes de définir cette complémentarité critique sont possibles.

On peut suivre d'abord les travaux de Luc Boltanski¹⁸, dans son lexique, le terme « services publics » est appelé « institutions ».

Le raisonnement est le suivant.

1. Les « institutions » sont nécessaires à la vie en société ; sans elles, la vie collective se déliterait en luttes sans fin.

2. Que font les institutions ? Elles ont à dire ce qu'est la réalité en se plaçant au-dessus des intérêts particuliers et des passions ; elles sont en quelque sorte des « êtres moraux ».

3. Comment agissent-elles ? Elles apportent des justifications à ce qu'elles définissent comme « la réalité » : telle valorisation est juste (par exemple l'octroi d'un diplôme), telle commande publique peut être attribuée, tel droit peut être accordé, telle loi, adoptée, etc.

Le travail des institutions est donc réflexif : « comment se placer au-dessus de la mêlée et justifier les choix qui sont faits en matière de « réalité » ? »

Ce travail réflexif est toutefois fragile, puisque l'« être moral » des institutions est composé d'êtres de chair, toujours susceptibles de se laisser guider par des intérêts privés ou des passions.

Souvent, des « épreuves » sont définies, pour assurer le caractère effectif de la réflexivité : par exemple des critères de délibération.

4. La réalité est d'autant plus instituée de façon justifiée que la critique améliore la réflexivité qui préside à cette institution.

C'est là le rôle de la critique (souvent assumé par les associations).

18 L. Boltanski, « Le pouvoir des institutions », *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

Les instances critiques peuvent vérifier que les décisions ont été prises dans les règles de l'art (les procédures ont été respectées, les critères correctement mis en œuvre) ; que ces « règles de l'art » sont adaptées à la réalité concernée ; que la réalité instituée tient compte de la vie de tous ; si ce n'est pas le cas, la critique « rend la réalité inacceptable ».

Un exemple très simple de ce rapport critique complémentaire est sans doute le Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente qui contribue à l'institution d'espaces de démocratie culturelle par la vérification que les épreuves qui sont imposées à ces associations pour être « agréées » ont été correctement administrées, qu'elles sont adaptées à la réalité de ce travail associatif (par exemple l'écoute des populations, préalable à la conception d'actions), qu'elles ne passent pas à côté du « monde » (par exemple du monde populaire).

On peut aussi se référer aux travaux plus anciens de John Dewey. Le vocabulaire diffère, mais la logique d'ensemble est similaire.

Pour Dewey, les « services publics » ne sont pas des organisations qui fournissent des services à un public. Les « services publics » se placent sur un registre particulier qu'il appelle « le public » ; ce registre concerne ce qui excède les transactions privées et doit être pris en charge par des acteurs spécifiques.

Ces acteurs ne sont pas seulement les « services publics » : tout ce qui permet un débat démocratique vivace (par exemple les associations) participe du « public ».

Nous retrouvons donc bien la relation de complémentarité critique.

Nous pouvons présenter ce raisonnement comme suit.

1. Le « public » pour John Dewey concerne **la prise de responsabilité par rapport aux conséquences de bien des transactions qui dépassent la sphère privée** ; l'exemple type est la justice : on peut la définir comme la prise en compte par un « acteur public » d'un dommage subi, pour éviter les actes de vendetta sans fin entre personnes privées, qui pourraient ruiner la vie en association – c'est-à-dire en société :

Lorsqu'une personne subissait un tort, c'était uniquement à elle de décider quoi faire pour rétablir l'égalité. Porter préjudice à autrui et infliger une sanction pour un préjudice reçu étaient des actes qui correspondaient à des transactions privées. Ils incombaient à ceux qui étaient directement concernés et à personne d'autre. Mais la partie qui avait subi un tort obtenait facilement l'aide d'amis et de membres de sa famille et il en allait de même pour l'agresseur. Ainsi les conséquences de la querelle ne restaient pas confinées à ceux qui étaient immédiatement concernés. Il s'en suivait des vendettas, et ces querelles de famille pouvaient concerner un grand nombre de gens et persister durant des générations. La reconnaissance de cette implication durable et étendue et celle du tort qu'elle apportait à des familles entières engendra un public. Ceux qui étaient indirectement affectés formèrent un public qui prit des mesures pour protéger ses intérêts en instituant un accommodement et d'autres moyens de pacification afin de circonscrire le trouble.¹⁹

2. D'une manière très forte et très originale, Dewey définit les acteurs du « public » comme le peuple, en montrant que vivre en société impose une organisation prise en charge par des acteurs spécifiques.

Le public consiste en l'ensemble de tous ceux qui sont tellement affectés par les conséquences indirectes de transactions [privées] qu'il est jugé nécessaire de veiller systématiquement à ces conséquences. (...) Le public, en tant qu'il est organisé

¹⁹ J. Dewey, *Le public et ses problèmes*, Paris, Folio essais, p. 96. Le texte original a été écrit par Dewey en 1926.

On peut trouver dans la pièce de Pierre Corneille *Les Horaces et les Curiaces* une représentation de cette naissance d'un « public ».

*au moyen de fonctionnaires et d'institutions matérielles qui prennent soin des conséquences indirectes, étendues et persistantes, des transactions privées, est le Populus.*²⁰

3. Or le rôle du « public » impose une qualité de recherche et de débat, qui dépasse de loin « les fonctionnaires et les institutions matérielles ». Tous ceux qui analysent la réalité et font progresser le débat démocratique font partie du « public ».

*En d'autres termes, le besoin essentiel est l'amélioration des méthodes et des conditions du débat, de la discussion et de la persuasion. Ceci est le problème du public. Nous avons affirmé que cette amélioration dépend essentiellement de la libération et du perfectionnement des processus d'enquête et de la dissémination de leurs conclusions.*²¹

“ A. Estenne, III

C'est un problème démocratique de base : il n'y a eu aucune délibération collective par rapport à la gestion de cette crise. A aucun moment, il n'y a eu des décisions instruites collectivement. Les décisions ont été prises par le gouvernement à pouvoirs spéciaux et les experts. Le secteur associatif critique le fait que le débat n'a pas été instruit de façon plus collective y compris au Parlement. A cela, il a été répondu que c'était parce qu'il y avait urgence et que le temps manquait. C'est intéressant de prendre la question à l'envers et de se dire que si les débats étaient posés autrement, dans un temps plus long et collectivement, on ne serait pas arrivé à ce moment où on a dû tout décider dans l'urgence.

On voit que sur l'essentiel Boltanski et Dewey se rejoignent. Les « institutions » (le public) sont nécessaires pour qu'une société « tienne » et ne sombre pas dans la violence sans fin. Elles jouent un rôle central en matière d'institution de la réalité. Mais elles ne peuvent le jouer seules ; elles ont besoin d'une qualité de débat (c'est-à-dire de critique).

Dans le paradigme politique, nous dirons donc que la présence d'un travail associatif, notamment critique, est la condition de légitimité des institutions ou du « public ». Nous sommes donc aux antipodes d'une relation de sous-traitance dont le commanditaire seraient les pouvoirs publics.

|| PAR RAPPORT AU TEMPS

“ P. Smet, I

C'est-à-dire que cette question, dans les années septante, l'idée de la création des associations, enfin un des slogan était : nous nous créons pour ne plus exister. C'était une logique de cette époque-là, c'était de dire : nous, nous ne créons pas d'abord pour faire institution mais nous nous créons surtout pour qu'on n'ait plus besoin de nous. Donc ça avait une certaine idée par rapport à l'Etat et il y avait évidemment le discours de : attention vous allez faire du contrôle social, attention vous allez faire ce avec quoi l'Etat a difficile et vous allez, en fait, remplacer l'Etat et finalement vous allez dépolitiser les problèmes qui se posent.

La présentation que nous avons faite de la dynamique associative implique une logique d'engagement et de présence, dans la mesure où l'on doit considérer que la lutte n'est jamais gagnée pour toujours ou

20 J. Dewey, *op. cit.*, p. 95.

21 Idem, *ibidem*, p. 311.

que l'attention critique peut faiblir (ce qui n'implique évidemment pas une garantie d'éternité pour les associations, dont la dynamique ou la cohérence peuvent se déliter, qui peuvent disparaître).

“ S. Pinchart, V

(...) ces tensions que vous avez évoquées notamment sur la question de faire perdurer les services. Je prends souvent l'exemple des plannings familiaux, parce que je trouve qu'il est assez parlant. Qui est-ce qui a envie d'avoir un IVG dans une arrière-cuisine avec des volontaires ? Tout le monde a envie que ce soit un service professionnalisé et que demain ce le soit encore, et vouloir préserver cet outil, c'est pas trahir une cause, c'est prendre connaissance que cet outil existe et qu'il a une valeur et qu'il doit être protégé, mais qu'il ne pourra peut-être jamais être à la pointe du discours critique sur les inégalités sociales.

On peut sans doute considérer comme une part d'« héritage impossible » de mai 68 (pour reprendre cette expression et ce raisonnement de J.-P. Le Goff²²) la tendance à se défier de l'institution, de la pérennité, à se défaire sur les bénéficiaires eux-mêmes, des luttes à accomplir, ce défaussement étant jugé plus vertueux que l'engagement : « c'est gagné s'ils le font sans nous » de « façon autonome », comme si la solidarité dans la constitution d'un « public » (au sens de Dewey) était suspecte par nature. Autre trace de cette tendance à la désinstitutionnalisation : la consultation par certains politiques de groupes improbables, où la qualité des membres est surtout de n'être pas « représentatifs » (ou en tout cas de ne pas le revendiquer, ce qui leur permet de se représenter surtout eux-mêmes), dans la mesure où les représentants élus (ou désignés par... le politique) sont jugés d'office moins « vertueux ».

|| PAR RAPPORT AU TRAVAIL (ET À LA PROBLÉMATIQUE DU VOLONTARIAT OU DU BÉNÉVOLAT)

“ P. Smet, I

Alors ce qui est aussi assez particulier, c'est que dans l'associatif, moi je fais partie du syndicat, c'est que ce qui se passe dans l'associatif ben il y a aussi une difficulté à le reconnaître comme travail. Donc au niveau du syndicat, il y a une grande difficulté à reconnaître que ce qui se fait dans l'associatif c'est du travail. C'est-à-dire qu'on reconnaissait que ce qu'ils faisaient était important, était utile, voir même indispensable, mais de là à parler de travail, ça c'était une autre affaire. Alors ça, ça m'a aussi titillé. Donc ça veut dire qu'il y a quelque chose qui est fait mais ça n'a pas le statut de travail. Alors c'est vrai que, en plus dans certaines associations, il y a du volontariat donc c'est pas très évident.

“ L. Morelli, II

En Angleterre et en Suisse, les associations, vivent très bien, mais elles vivent très bien des dons de la population, elles vivent avec presque pas de subsides.

“ II

En fait à travers la FRB c'est une jonction vers la philanthropie qui est en train de se construire et donc l'aspect idéologique de l'homme d'affaires, qui était le ministre de la Justice, et les nouvelles formes de jonction qui se font avec la philanthropie pour changer un certain nombre, à la fois d'appellations, d'engagements individuels de structures juridiques et de structures commerciales et y compris de réponses fédérales à un niveau européen y compris pour les actifs.

22 J.-P. Le Goff, *Mai 68, L'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 2006.

En tant que producteurs spécifiques de subjectivité (cf. supra notre raisonnement dans le paradigme culturel), n'avons-nous pas tout à gagner à revendiquer un rôle central dans le monde professionnel ? Ceci n'exclut pas le volontariat ni le volontariat militant, mais ne conduit pas à le considérer non plus comme la catégorie structurante de l'associatif.

Ne s'agit-il pas non plus de ne pas passer à côté d'une alliance avec (bien) d'autres catégories de travailleurs ?

Une alliance de tous les travailleurs « de l'information » semble par exemple une perspective intéressante également dans le paradigme social. C'est ce que suggère Jean Lojkine, pour faire pièce à la fragmentation du groupe populaire.

Jean Lojkine, en constatant que le travail ouvrier s'est transformé en profondeur pour migrer très souvent vers un travail de contrôle de l'information et une prestation de service, entrevoit une recomposition de classe possible :

*Entre le groupe ouvrier, les employés de l'administration, les professions de la culture, de la santé et les professions intellectuelles salariées, de **nouveaux liens ne se tissent-ils pas**, malgré les divisions statutaires, autour du travail d'information et de la relation de service ?²³*

C'est évidemment ici que la question des « luttes de classement » trouve son enjeu et sa perspective.

Nous pensons que la problématisation suivante est la plus prometteuse : quelle est la spécificité structurante qui permet **à la fois** la meilleure lisibilité de l'enjeu associatif et les transversalités et les alliances les plus intenses ?

La spécificité que nous avons esquissée (« il y a de l'associatif chaque fois que... »), traduite dans le paradigme dans lequel elle s'inscrit et dont elle porte les enjeux critiques (par exemple dans le paradigme culturel, cf. p.14), articulée à des luttes dans un autre ou dans les autres paradigmes, permet nous semble-t-il de fortes transversalités (comme dans l'exemple ci-dessus relatif au travail d'information et à la relation de service), qui pourraient inspirer des alliances qui manquent cruellement aujourd'hui.

|| PAR RAPPORT AU MONDE ÉCONOMIQUE

“ P. Smet, I

C'est quoi le don ? Et qu'est-ce que c'est d'aller demander, entre guillemets, des dons aux grandes entreprises ? Qu'est-ce que devient le don ? Est-ce que c'est du don ça ? Est-ce que c'est autre chose ?

“ P.-P. Maeter, I

être dans le marché ou ne pas être dans le marché, être pour le marché ou être une alternative au marché. Ça me paraît fondamental dans l'association, et la valeur du non-marchand, pour moi, est essentielle. Et des associations comme le CHIREC et autres ne répondent évidemment pas à cette valeur. Donc, il faut être bien conscient que l'asbl est quelque part un statut qui admet des choses complètement différentes et la marchandise me paraît être un facteur discriminant très important sur la façon dont les asbl fonctionnent.

23 J. Lojkine, *L'adieu à la classe moyenne*, Paris, La Dispute, 2005, p. 10.

“ L. Bodson, II

On a but intéressé donc on va créer une société parce qu'on cherche à se faire de l'argent et on a un but désintéressé quand on va se consacrer à la culture ou au social, mais on sait qu'on arrivera tout juste à remplir son frigo, donc on est comme désintéressé.

Ces citations traduisent des questions importantes et délicates. Il est en effet difficile de prétendre à la fois être un contributeur économique de première importance (revendication de prise en compte au nom de l'égalité) et se présenter comme en dehors de celui-ci (au nom d'une singularité qui ferait des associations une série de niches où se seraient réfugiées la valeur et l'attitude du désintéressement).

On comprend qu'il faille trouver un principe de distinction par rapport aux entreprises marchandes capitalistes si nous craignons pour les associations une assimilation qui entamerait la chronique d'une disparition annoncée. Mais quel principe ?

Nous tenterons de problématiser la question comme suit :

« Peut-on décrire la contribution du monde associatif par rapport au monde économique en évitant la posture morale et le positionnement en niche vertueuse ? »

Nous tenterons cet exercice à haut risque en prenant les repères de Callon et Latour qui demandent de traiter de manière symétrique l'échange marchand et l'échange désintéressé (les traiter de manière symétrique ne conduit pas à dire qu'ils sont équivalents ou indifférents, mais à penser leur opposition sans recourir à une condamnation morale qui ne tient guère la route pratiquement, notamment parce que nous pratiquons tous ce que nous condamnerions de la sorte).

Le projet des auteurs²⁴ est le suivant :

Maintenant que le capitalisme semble avoir triomphé, il devient peut-être possible de l'étudier pour lui-même sans lui ajouter des monstruosité qu'il ne possède pas, sans lui prêter des vertus qu'il n'a jamais eues et, surtout, sans croire que des lois inflexibles guident son développement. (p. 1)

Les auteurs présentent ainsi le processus de leur démarche :

reformuler le débat entre libéralisme et anti-utilitarisme, d'évaluer autrement le rôle performatif des sciences économiques et sociales, enfin de réutiliser l'anthropologie symétrique pour établir d'autres règles de conduite vis à vis de ce monstre à mille bras que l'on appelle un peu vite « le marché mondial ». (p. 1)

Dans les lignes qui suivent, nous présenterons les étapes principales de leur raisonnement. Nous assortirons les éléments de synthèse des citations principales qui les illustrent (en caractères italiques). Il nous a en effet semblé impossible de rendre intelligible ce raisonnement des plus complexe sans le déplier pas à pas, en formalisant les thèses qui s'enchaînent et en les reliant aux formulations précises que notre formalisation a investies.

1. Le capitalisme peut être vu comme une forme parmi d'autres d'organisation des marchés (seulement une parmi d'autres) ; le marché est défini comme suit :

« un marché confronte des acheteurs et des vendeurs, et les prix qui dénouent cette confrontation sont la donnée, mais aussi, d'une certaine manière, la résultante du calcul économique des agents ». Le point qu'il importe de garder en mémoire, c'est

24 Nous nous basons ici sur leur texte « «Tu ne calculeras pas !» ou comment symétriser le don et le capital », publié dans A. Caillé (dir.), *Le capitalisme aujourd'hui*, Paris, La Découverte, Mauss n° 9, 1997. Cet article est disponible en ligne via le lien suivant : <https://studylibfr.com/doc/2612770/%E2%80%9Ctu-ne-calculeras-pas-%E2%80%9D-ou-comment-sym%C3%A9triser-le-don>. Les passages soulignés le sont pas les auteurs. Nous indiquerons les paginations directement après les citations, en référence à cette version en ligne.

que les agents entrent et ressortent de l'échange comme des étrangers. Une fois la transaction conclue, les agents sont quittes : ils s'arrachent un instant à l'anonymat pour y replonger bien vite. (p. 2)

2. Dans une économie de marché, les marchés au pluriel jouent un rôle central, ce qui suppose notamment le déploiement de droits de propriété, qui constituent à la fois des dispositifs d'incitation et une garantie contre la spoliation, ainsi que l'existence d'une monnaie tendant à se constituer, malgré toutes les forces contraires, en équivalent universel. (...) [Est alors] « capitalisme » cet effort violent, continu, inlassable, pour définir, formater, rassembler, unifier, étendre, une sphère autonome, l'« économie de marché », qui aurait ses propres lois, sa propre histoire, sa propre essence et qui porterait ce nom « le capitalisme », agent unique, terminal de toute histoire possible. (pp. 2-3)

3. Le capitalisme est en fait le résultat d'un **formatage** :

De la mobilisation des biens et des personnes, [l'économie-discipline] extrait de quoi faire des échanges calculable et c'est cette série d'opérations que nous appelons formatage. L'économie-discipline prélève dans les situations de quoi faire du calcul, de quoi produire des agents économiques calculateurs engagés dans une activité d'échange. L'économie comme discipline ne décrit pas de l'extérieur et plus ou moins fidèlement une chose objective, l'économie, qui existerait en dehors d'elle. Elle performe activement cette chose qui n'existait pas avant elle et qui n'existerait pas sans elle. (p. 5)

4. Ce formatage passe par la dé-finition (et le rejet du calcul) **d'externalités**,

c'est-à-dire comme ce qui pèsera peut-être plus tard sur l'interaction cadrée mais qui ne saurait pour le moment être intégré dans le calcul. (p. 6)

Les internalités permettent de faire un calcul qui tombe juste. Disons, pour être plus précis et plus général à la fois, qu'elles permettent de dé-finir une interaction, de la cadrer, d'en finir avec elle — qu'il s'agisse d'un prix ou d'un contrat. Sans ce formatage des internalités en effet, tout le monde le sait bien, les économistes d'abord et les agents ensuite, on n'en finirait jamais, on ne saurait jamais qui possède et qui profite. Disons-le encore plus simplement : on ne serait jamais quitte. (p. 7)

Seuls les économistes, aussi paradoxal que cela puisse paraître, savent que justement, sans le travail toujours repris du formatage, les externalités risqueraient de perturber, d'envahir, de noyer les internalités. Le calcul fini deviendrait indéfini ; l'appropriation privée impossible ; le profit toujours discutable. (p. 7)

5. L'anti-utilitarisme, qui met en avant le caractère désintéressé du don et d'une économie du don néglige l'importance du formatage qui permet l'échange désintéressé.

A quoi tient l'erreur de l'anti-utilitarisme, erreur symétrique de celle commise à longueur de manuels et de discours politiques par le libéralisme ? A l'oubli du formatage, mais cette fois du formatage du désintéressement. (p. 10)

Le raisonnement qui vaut pour le calculateur utilitariste, vaut aussi pour le héros qui enthousiasme tant nos amis du MAUSS, ce fameux donneur et receveur, non-calculateur anti-utilitariste qui constituerait notre seule réserve contre le capitalisme, notre seul espoir de le vaincre. (p. 11)

6. On peut donc traiter symétriquement le don et le capital, comme étant le résultat de formatages semblables mais opposés :

Il faut exactement autant de travail de formatage pour définir un acte collectif de don, que pour dé-finir, c'est-à-dire terminer, un acte collectif d'échange, telle est

l'hypothèse centrale de notre chapitre. Une fois disparue la psychologie [nous aurions tendance à dire : la psychologie morale] qui peuplait le monde capitaliste de calculateurs intéressés et le monde pré-capitaliste de donateurs désintéressés, il devient possible enfin de distinguer très précisément quelle est la véritable différence entre les régimes de formatage. (p. 11)

Le don, le désintéressement ne sont ni plus artificiels ni plus naturels que l'échange et l'intérêt: ils sont tous deux l'effet d'actions collectives dûment formatées. (p. 14)

- 7.** Un principe de distinction se dégage de ce raisonnement ; il dépend d'une capacité des agents à raréfier ou faire proliférer des... associations, c'est-à-dire aussi des liens.

Sommes-nous dans le marché ou dans le désintéressement ? Cela ne dépend que de la capacité des agents à raréfier les associations ou à les faire proliférer, à organiser le cadrage ou à mettre en scène le débordement. (p. 14)

Aux marges des sociétés, dans les marchés au long cours, la maxime capitaliste s'applique obstinément : « fais des échanges qui soient susceptibles de se terminer une bonne fois pour toutes, afin d'être quitte, ils ne sont pas de ton monde et peut-être ne les reverras-tu jamais ». Inversement, le capitalisme n'est jamais tel qu'il se croit définitivement quitte de toute dette avec quiconque, comme nous venons de le dire. Il existe au contraire des relations de confiance — entre banquiers, entre clans, entre cliques, dans les salles de marché, dans les relations de fournisseurs — pour lesquelles la loi d'airain des autres régimes s'applique complètement et obstinément : « fais en sorte de n'être jamais quitte afin de ne jamais me traiter comme un total étranger ». Il ne faut pas plus exotiser le capitalisme que les sauvages. (p. 17)

- 8.** S'opposer au capitalisme, c'est d'abord ne pas prendre pour argent comptant les croyances qui sont les siennes et les adopter pour marquer son opposition

Les ennemis du capitalisme, par une terrible ironie qui explique assez bien l'échec obstiné de plusieurs gauches successives, acceptent sur parole ce que le libéralisme avance, sauf qu'ils trouvent détestable cette loi universelle que l'autre célèbre comme une merveille. Ils s'indignent de tout ce que le capitalisme ignore, mais ils acceptent de croire qu'il n'y a pas du tout d'externalités et que l'échange glacé des intérêts règle en effet le monde, en tous cas le monde produit par le capitalisme. Plus bizarre encore, ils acceptent de croire que le capitalisme, après avoir brisé tous les liens de la société, existe en effet sans territoire et sans patrie, alors que les attachements précis à des lieux et des groupes précis par le truchement d'inscriptions précises devraient les mettre sur la trace des territoires où s'est simplement déplacée l'interaction. (p. 19)

Ces traces marquent des attachements, soulignent l'existence de liens, fabriquent une mémoire des associations toujours disponibles et prêtes à surgir au moment de la transaction, pour rendre actuel le passé, présent le lointain. (p. 21)

Le cadrage permet l'action calculatrice et efficace ; l'intrication rend présent le corps social. (p. 22)

La vertu du marché est ce qui le rend critiquable aux yeux des anti-utilitaristes : permettre des calculs, faciliter l'expression d'intérêts particuliers divergents, multiplier des transactions qui permettent aux parties d'être quittes. Il constitue de ce point de vue une machine d'une grande efficacité pour multiplier les valeurs d'usage, rendre compatibles des plans décentralisés et des mobilisations de ressources. Au contraire, la vertu du don est de tisser la trame du lien social en fabriquant des attachements, en redonnant vigueur et extension aux liens et associations. Les deux

pris ensemble résolvent la question du collectif. L'échange marchand individualise, internalise, fabrique et sépare des agences calculatrices et intéressées, qui, une fois la transaction achevée, sont quittes de toute obligation ; le don, à l'inverse, fait proliférer les attachements liant de manière indéfectible les existences les unes aux autres. (p. 22)

Que pouvons-nous retenir de ce raisonnement, que nous avons essayé de formaliser en 8 thèses ?

|| L'IMPORTANCE DU FORMATAGE ;

c'est peut-être là le danger de la nouvelle loi, qui étend l'emprise des centres de calcul et du formatage et tend à transformer la production du capital subjectif en marchandise-service (c'est-à-dire à étendre le formatage capitaliste).

Nous avons suggéré que la direction à prendre n'était pas celle d'une condamnation morale, mais du développement d'un autre type de formatage, qui consiste, selon la suggestion de Callon et Latour, à faire proliférer les « associations », en « multipliant les traces et les indices non capitalisables » des liens qui nous attachent.

Travail qui n'a rien d'abstrait.

Ainsi de ces propos d'un restaurateur dans le cadre de la crise du Covid 19 : il souligne les liens qui l'attachent à ses employés et les liens dans lesquels eux-mêmes sont pris²⁵

Ce restaurateur de 48 ans qui a dû fermer très rapidement comme tous ses collègues estime que l'important ce n'est pas moi.

Mais mes apprentis, mon plongeur qui est originaire du Cameroun, j'ai bataillé pendant dix ans pour qu'il puisse être en ordre, avoir ses papiers, faire venir sa famille... Là, il est protégé, il est en ordre administrativement, mais il ne perçoit que 70 % de son salaire. Il paie 1000 € de loyer, il vit avec toute sa famille dans une grande maison ; en temps normal, il mangeait au resto chez nous. (...) Pour le moment il est tout le temps à la maison, ça lui occasionne des frais, d'électricité, de chauffage, d'eau ? Comment va-t-il faire pour s'en sortir ?

(...) J'ai une étudiante en médecine qui bosse en été depuis quelques années. Avec les 3000 € qu'elle gagne, elle paie ses études. Ses parents n'ont pas les moyens, ils ne sauraient pas payer. Elle s'est toujours débrouillée, elle est très courageuse. Cette année, je ne saurais pas l'engager, c'est clair qu'il y a peu de chance que j'aie assez de travail. Qui va l'aider ?

J'ai récolté des vêtements pour la Croix-Rouge dans mon quartier. J'ai été avec une amie les porter dans leurs locaux. Le monde que j'ai vu c'est incroyable, je ne m'attendais pas à ça. C'est des familles avec des enfants qui se retrouvent à la rue. Et ça ne fait que commencer. (...) Il faut prévoir quelque chose pour que tous ces gens gardent leur dignité. Et arrêter de se préoccuper uniquement des gros actionnaires. Eux, ils survivront.

On comprend la terrible erreur de ceux qui veulent donner une légitimité au travail associatif en le faisant entrer dans le formatage dominant : en prétendant apporter un « profit social », en prétendant mesurer l'impact social du travail des associations, ils négligent de développer l'autre mode de formatage, qui conduit à mettre en scène les liens et les débordements par rapport aux internalités qui sont prise en compte – en premier chef, évidemment, la production des conditions mêmes de la production...

²⁵ Ces extraits sont issus d'une recherche menée par le RWLP sur la question des revenus.

|| PAR RAPPORT AU CHAMP DU POUVOIR

Les propositions de Callon Latour que nous venons de résumer débouchent sur l'importance du politique.

Le froid et le chaud sont nécessaires à la machinerie sociale et c'est au politique qu'incombe le délicat réglage de cet étrange cycle de Carnot. Politique qui en aucun cas ne se confond avec les pouvoirs publics et le gouvernement puisque l'Etat est tout aussi superficiel et formaté que le marché. Cette hypothèse permet de sortir de l'opposition calamiteuse entre « le marché » et « l'Etat ».

Le politique surgit partout où des acteurs prennent la parole pour faire proliférer des associations : « On existe et votre existence se confond avec la nôtre. N'essayez pas de vous échapper, trop de liens nous attachent. »

Saisies par la politique, les externalités ne reviennent pas comme des intérêts contre d'autres intérêts, mais comme des étrangers qui demandent à être proches, comme des conséquences inattendues qui exigent d'être attendues, présentées, acceptées, incluses. Permettre à certains acteurs, en multipliant les traces et les indices non capitalisables, de rendre incalculables les conséquences d'un capitalisme qui n'a de cesse de construire et d'étendre des centres de calcul, telle pourrait être la modeste contribution des sciences sociales au formatage du désintéressement mais à une condition : qu'elles prennent congé de cette morale d'expert-comptable — le calcul des rapports de force auquel elles ne cessent d'ajouter leur indignation morale contre toute forme de calcul.

Cet ensemble de citations éclaire indirectement une des contradictions fréquente dans le chef des associations. Si un nombre important d'entre elles se réfèrent à un « pouvoir d'agir », selon le mot de Christian Maurel, si une majorité manifeste ce pouvoir d'agir dans sa dynamique associative, il semble que pour une partie non négligeable, la question du pouvoir fasse l'objet d'une condamnation morale : le pouvoir est alors situé dans le registre de l'abus et est vu comme un extérieur : le pouvoir, ce sont les autres.

Cette condamnation est sans doute une autre manifestation de la part d'« héritage impossible » que nous a légué le mouvement culturel de mai 68.

Pour ne pas se laisser enfermer dans pareille contradiction, il faut sans doute problématiser autrement la question de la relation au pouvoir.

Il nous semble que la prise en compte de l'existence du **champ du pouvoir**²⁶ peut éclairer cet enjeu qui traverse le paradigme politique.

Il semble à cet égard essentiel de distinguer la proximité avec les exécutifs (*“ J. Faniel, V | On connaît toujours quelqu'un dans un cabinet ministériel ou dans un parti politique qui va permettre de faire avancer certaines revendications, et cela c'est vrai pour tous les partis traditionnels, et donc pour les 3 piliers. ”*), la connexion de l'associatif avec le pouvoir législatif qui fabrique les lois²⁷ de la participation proprement dite au champ du pouvoir, qui détermine notamment les principes des décisions au nom desquelles la réalité est instituée, et au premier chef celles qui portent sur l'État.

Dans la pensée de Pierre Bourdieu, le champ du pouvoir est le lieu où se prennent les décisions qui concernent tous les autres champs (et notamment les décisions à propos de l'État). Il est une arène où s'opposent les dominants de tous les champs, notamment à propos des principes justificateurs (et des formatages qui les rendent possibles) qui doivent conduire aux décisions.

26 Nous avons développé ce point dans notre analyse « vie associative et champ du pouvoir », <https://www.intermag.be/630>. Nous en rappelons ici les éléments essentiels, en les articulant à nos raisonnements précédents.

27 Cf. P. Mahoux et J. Blairon, *De la fabrique des lois*, Bruxelles, éditions du Centre d'Action Laïque, collection Liberté j'écris ton nom, 2019, pp. 4& à 66.

Il est inutile de rappeler ici le rôle que peuvent y jouer les économistes.

Les producteurs de subjectivité sont dominés dans le champ du pouvoir, mais pour autant, ils ne sont pas privés d'un pouvoir d'agir, loin s'en faut.

Ils peuvent jouer dans le champ du pouvoir un rôle important en matière de **légitimité**, d'une part, et de **représentation** d'autre part.

Pierre Bourdieu fait en effet remarquer que le pouvoir ne peut s'octroyer lui-même la légitimité dont il a besoin pour pouvoir agir (on peut penser ici au rôle d'instituer ce qu'est la réalité). La légitimité ne peut lui venir que d'ailleurs et elle s'exprime dans un « capital confiance ». Nous avons vu ci-dessus que le capital confiance ne pouvait être imposé, l'adhésion à la réalité instituée par le pouvoir, forcée. Cette confiance doit être produite, elle constitue une des conditions dont dépendent toutes les productions (et pas seulement la « confiance des marchés » !).

La démocratie représentative ne se limite pas au rituel des élections, faut-il même le rappeler. La qualité démocratique des décisions prises ne se limite pas au respect des procédures qui permettent de dégager une majorité. La qualité (le nombre, l'intensité, la variété, la force) des connexions qui unissent les citoyens représentés et leurs représentants est évidemment déterminante. ON parlerait sans doute moins de crise de la démocratie si on donnait une priorité absolue à intensifier, multiplier, diversifier et rendre pérennes les dites connexions, surtout envers ceux qui ne se sentent pas ou plus représentés (et peuvent provoquer une crise de légitimité du pouvoir)

“ P. Smet, V

J'ai un gilet [jaune], et on ne m'a pas vraiment demandé de l'enlever, mais pourquoi ce gilet ? Eh bien pour 3 petits clins d'œil. D'abord, le vélo : continuons à faire du vélo, même si parfois c'est dangereux, continuons quand même à faire du vélo. Ensuite, moi ça me fait penser aux gars qui travaillent sur les autoroutes, et qui parfois se font faucher. Et j'ai l'impression que travailler dans l'associatif, c'est un peu comme travailler sur l'autoroute. Tout le monde va très très vite, on n'a pas beaucoup de temps, et ceux qui sont occupés à réparer la route des fois on ne les voit pas, et donc on les fauche. Et puis le dernier clin d'œil c'est les gilets jaunes, ce mouvement qui peut-être suscite des questions, des critiques, mais qui en même temps je pense exprime quelque chose. »

Il semble difficile de dénier aux associations le pouvoir de représenter ceux qui sont absents, dont on veut se faire quitte, qu'on veut considérer comme des étrangers ; la capacité à reconnaître les participants comme des partenaires de plein droit est évidemment un élément-clé en la matière, puisqu'elle permettra que l'explicitation du rapport à la société des « absents » soit le résultat d'un travail réflexif collectif.

CONCLUSION

Au moment où nous terminons cette étude, après cinq rencontres organisées par le Collectif 21 et un séminaire sur leur tenue, organisé en août, auquel nous avons eu le plaisir d'être invité pour présenter nos premiers résultats, nous ne pouvons que constater que tous les éléments d'une affirmation identitaire des associations, ancrée dans leurs pratiques, centrée sur la contribution des associations à la production de la société sont bien présents.

La question porte plutôt, à notre estime, sur la façon dont ces éléments pourront être ordonnés et, dès lors, ré-explicités en fonction de cet ordonnancement.

C'est en effet un système explicatif complet qui nous paraît nécessaire ; il inclut selon notre analyse une réflexion sur l'histoire, sur le périmètre de la vie associative, sur l'identité contributive des associations, sur une clarification des interactions critiques que les associations peuvent apporter ; cette réflexion doit pouvoir avancer des réponses offensives compte tenu de l'existence, désormais, du Code des Sociétés et des Associations.

Le défi nous paraît en l'occurrence principalement de nature culturelle : il s'agit de faire (re)converger des faits d'expérience, des représentations, des argumentaires, des visées et des revendications.

Ce travail ne doit pas seulement être menée pour d'autres acteurs que les acteurs associatifs : un travail majeur de réappropriation de l'histoire et des enjeux doit aussi être menée à l'interne.

Ne s'agit-il pas de se donner les moyens

- de résister à la tentation de la « désinstitutionnalisation », qui conduit à survaloriser l'émergent et l'impermanent ;
- de ne pas attendre d'être reconnus par les autres acteurs et de ne pas chercher à l'être en favorisant une intégration aux logiques et positions dominantes ;
- de se définir de manière affirmative, mais ni instrumentale (comme pourvoyeurs de « services ») ni morale (avec une prétention à l'exclusivité de la vertu) ;
- d'être vigilants par rapport aux velléités d'hégémonie interne mais aussi aux adoptions des formats antinomiques ;
- de revendiquer les « rétributions » et la participation au pouvoir qui correspondent à notre contribution dans toute son étendue.

Nous espérons avoir contribué à ce travail en enchaînant une série de propositions que nous résumons ici.

1. Par rapport à la question de la catégorisation (ce qui est associatif et ce qui ne l'est pas), nous pensons qu'on peut partir des composantes d'une logique d'action particulière ; nous dirions alors qu'il y a « de » l'associatif chaque fois que tout ou partie significative de ces composantes sont présentes dans une logique d'action.

2. L'identité associative n'est donc pas substantielle, mais relationnelle : la logique d'action associative se combine et s'oppose à d'autres logiques d'action (publique et marchande par exemple) ; l'approche relationnelle doit sans doute combiner des revendications au nom de l'égalité (ce qu'on fait est aussi important que ce que font les autres logiques d'action) et des revendications au nom de la singularité (ce que nous faisons, nous sommes les seuls à le faire comme nous le faisons).

3. Pour cela, il faut réfléchir sur son positionnement : nous pensons qu'un positionnement d'interaction critique est plus pertinent qu'un positionnement où on se pense comme une « niche vertueuse » et morale. Le positionnement de type « interaction critique » impose de se dire en référence à un ou plusieurs

paradigmes qui éclairent la visée de l'action.

Dans le paradigme culturel, la logique d'action associative peut revendiquer un rôle de production des conditions de toutes productions, dans la mesure où ce qu'elle produit en matière de capital culturel et symbolique

- peut échapper au risque d'antinomie qui ruine une telle production ;
- propose au contraire une forte homologation entre ce qui est produit et la manière dont l'association s'organise pour le produire ;
- considère les « bénéficiaires » comme des partenaires de plein droit, comme des associés à part entière.

4. On peut dès lors mieux spécifier les relations que le positionnement d'interaction critique rend possibles.

- Par rapport aux pouvoirs publics, la relation est de complémentarité critique.
- Par rapport au monde du travail, la relation est de contribution forte (production des conditions de toute production), ce qui implique une professionnalité spécifique qui se combine avec de l'engagement militant.
- Par rapport au monde économique, la logique d'action associative dépend d'un formatage différent de celui que l'économie-discipline produit : il s'agit de multiplier les traces et les indices non capitalisables, de mettre en avant toute la diversité des transactions, qui ne sont pas toutes, loin s'en faut, de nature capitaliste.
- Enfin, le « pouvoir d'agir » associatif doit le conduire à mieux identifier sa participation au champ du pouvoir ; ceux qui sont dominants dans le champ du pouvoir ont besoin de légitimité et elle ne peut venir d'eux-mêmes ; en matière de représentation, le travail associatif est essentiel pour faire participer effectivement ceux qui n'ont pas voix au chapitre, ceux qui sont invisibles, tous ceux, aussi, dont les désirs peuvent être formatés ou manipulés.
- Ces propositions montrent à suffisance que l'action associative s'inscrit non seulement dans une histoire, mais aussi dans la durée ; la pertinence de l'action associative ne se dit pas dans les termes d'une obsolescence programmée qui fait dire à certains que seuls sont légitimes les nouveaux, les émergents, c'est-à-dire les éphémères.

Le travail auquel le Collectif 21 s'est attelé est ainsi un travail de nature culturelle où les pièges sont sans doute nombreux. Mais il ne paraît pas impossible de le mener en conjuguant des revendications d'égalité (entre les contributions et les rétributions) et de singularité (en tant que producteurs de subjectivité, confrontant le calcul économique aux absents qu'il produit, aux attachements et aux associations qu'il néglige).

Et c'est sans doute en pouvant s'appuyer sur cette reconfiguration d'ensemble que nous pourrions faire pièce aux risques que nous fait courir une nouvelle législation intégratrice, qu'il ne faudrait pas discuter uniquement du point de vue juridique.

Donnons-en seulement deux exemples illustratifs.

Lorsque que le Code des associations et des sociétés réduit à deux le nombre de personnes qui peuvent fonder une association, il ne s'agit évidemment pas d'une question purement technique.

“ L. Bodson, II

J'attire votre attention sur le fait que depuis le 1er mai on peut créer une asbl à deux personnes mais dans les travaux préparatoires il n'y a aucune trace de rien, on ne sait pas du tout pourquoi il a été décidé qu'on allait abaisser à deux.

Les enjeux sont tout autres : s'agit-il bien de « lier son sort » à un refus ou à un désir ? Ce nombre permettra-t-il vraiment une extériorité, qui pourra se porter garante des engagements de l'association et d'une fidélité créatrice en la matière ?

L'autre question illustrative est sans doute de savoir jusqu'où ira, par voie de conséquence au nouveau Code, l'adoption des « formatages » qui permettent à l'économie comme discipline de créer la croyance en une universelle loi des marchés dans leur version capitaliste ; il ne s'agit pas en effet seulement d'une logique comptable : les repères du néo-management qui se répandent dans les services publics et les associations concourent en effet activement à pareille diffusion et intégration.

Nous ne pensons pas que la logique des dominés culturels, si nombreux, fascinés par les processus de la domination qu'ils subissent et prompts à les adopter en espérant ainsi « se faire reconnaître » nous aidera à identifier notre contribution à la production de la société ; pas davantage, le point de vue « décliniste » qui surestime l'emprise de ce qu'il faut combattre et nous coince dans une indignation vertueuse qui ne voit pas qu'elle renforce ainsi des croyances qui se font passer pour la réalité et peuvent les présenter comme inéluctables, tant les définitions par la négative laissent dramatiquement vide l'espace des contributions spécifiques que l'associatif apporte à la production de la société.



Pour citer cette étude

Jean Blairon, « L'associatif est-il (encore) manifestable ? », *Intermag.be*, RTA asbl, septembre 2020,
URL : www.intermag.be.

LISTE DES SÉMINAIRES DU COLLECTIF 21

<http://www.collectif21.be/traces-des-rencontres/>

“ I | 11/01/2020

Les défis des secteurs associatifs face à l'imposture et à la déshumanisation
Hélène L'Heuillet, Jean-Pierre Lebrun
(débat animé par Mathieu Bietlot des Acteurs des Temps Présents)

“ II | 20/02/2020

*Les associations face au management et à l'inflation administrative –
Les enjeux idéologiques et économiques de la législation*
Loïc Bodson, Laure Morelli et Talbia Belhouari
(débat animé par Alain Willaert du CBCS)

“ III | 26/05/2020

*L'associatif en temps de crise : résilience et place du secteur associatif face
aux politiques publiques*
Avec Jacques Moriau, sociologue ULB et CBCS, Ariane Estenne, présidente
du MOC et Céline Nieuwenhuys, Secrétaire Générale de la Fédération des
Services Sociaux et membre du GEES !
(débat animé par Marinette Mormont - Agence Alter)

“ IV | 20/06/2020

L'associatif et l'effondrement : entretien avec Roland Gori
(échange animé par Mathieu Bietlot et Pierre Smet)

“ V | 25/06/2020

Les piliers dans la construction du secteur associatif belge
Jean Faniel (CRISP), Sylvie Pinchart (CSEP) et Benoît Van der Meerschen
(CAL)
(débat animé par Pierre Smet)